



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2566

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Démolition de l'ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 22 janvier 2018****Délibération n° 2018-2566**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Bron

objet : **Démolition de l'ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Construit pour l'essentiel au début des années soixante sur une emprise prélevée sur le Parc de Parilly à Bron, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) comprend 23 bâtiments pour une surface bâtie de 23 500 mètres carrés, répartis sur une quinzaine d'hectares. Il accueille environ 300 enfants (de 0 à 18 ans) qui lui sont confiés sur décision judiciaire ou administrative. 350 agents travaillent sur le site, qui reste ouvert toute l'année et 24 heures sur 24. L'ensemble des bâtiments d'origine présente de nombreux problèmes : vétusté, obsolescence, inadaptation aux évolutions des modes de prise en charge. Au début des années 2010, le Département du Rhône a entamé une nécessaire remise à niveau : reconstruction des bâtiments dédiés à l'accueil mères-enfants et construction d'une nouvelle pouponnière. Concernant cette dernière opération, lancée en 2010, son montant était initialement de 10 200 000 € TTC, non compris la démolition de l'ancienne pouponnière. Le nouveau bâtiment a été mis en service en juillet 2016.

Aujourd'hui désaffectée, l'ancienne pouponnière doit être démolie. Le permis de construire de la nouvelle pouponnière a été délivré sous réserve de la démolition de l'ancienne, dont la façade est située à moins de 8 mètres de distance du nouveau bâtiment, en contradiction avec le code de la construction et de l'habitation, et, notamment, ses dispositions en matière de sécurité incendie. Par ailleurs, cette démolition s'inscrit dans le cadre du réaménagement global du site, qui fait l'objet d'une réflexion menée conjointement avec la direction de l'IDEF et la direction du patrimoine et des moyens généraux. La destination de l'emprise libérée restera à définir dans ce cadre et, en attendant la suppression de l'ensemble, laissera une surface libre et sécurisée. L'ancienne pouponnière est un grand bâtiment (5 300 mètres carrés de planchers répartis sur 3 niveaux incluant un sous-sol), dont certaines parties présentent des matériaux amiantés. Sa démolition constitue donc une opération délicate, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à un prestataire externe.

Un projet comportant plusieurs opérations (démolition de l'ancienne pouponnière, réaménagement de son emprise et réhabilitation des réseaux enterrés) a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020. Une individualisation partielle de 300 000 € TTC en dépenses (délibération n° 2015-0557 du Conseil de Métropole du 21 septembre 2015), portant uniquement sur l'opération de démolition, a permis de lancer les diagnostics avant démolition et les consultations pour les marchés des prestataires intellectuels. Le montant des travaux hors taxes (HT) pour cette démolition est de 1 100 000 €, dont 750 000 € pour le désamiantage. Les travaux devraient débuter courant 2018, pour s'achever début 2019.

Il est aujourd'hui demandé l'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 1 270 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement des consultations pour les marchés de travaux et la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) à Bron.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P35 - Enfance pour un montant de 1 270 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en 2018,
- 270 000 € en 2019,

sur l'opération n° 0P35O4273A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 570 000 € en dépenses et 355 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.**

.